



Commission Administrative Académique du SNES-FSU Bordeaux Le 17 mars 2023

Mobilisation « retraites »

Un président qui continue de faire comme si ça lui « en touche une sans faire bouger l'autre », un garde des sceaux qui dresse deux bras d'honneur au sein d'une assemblée nationale trop rétive à la majorité présidentielle, un ministre du travail, également visé par une enquête pour favoritisme, prié de défendre et d'incarner le projet de contre-réforme des retraites... voilà comment on gouverne en "macronie" au sein « d'une république exemplaire ».

Dans ce contexte, les organisations syndicales ont pleinement réussi jusqu'à présent au sein de l'interprofessionnelle à rassembler l'écrasante majorité des français.es opposée à cette proposition de réforme injuste et brutale. A rebours des idées reçues, elles ont apporté la preuve par les faits de la pertinence de leur action et de la confiance qui leur est toujours accordée, malgré les attaques multiples subies ces dernières années.

A bout d'argument, un porte-parole du gouvernement cherchait ainsi à nous faire endosser la responsabilité du « risque d'une catastrophe écologique, agricole ou sanitaire » en cas de blocage du pays. Cela en dit long sur l'état du dialogue social et la défaite idéologique du gouvernement dont les mensonges sur la nécessité et la justice de son projet ont été rapidement mis à jour.

Au sein de notre académie, les différentes journées de mobilisation se sont succédées avec succès. Les lieux de manifestation sont multiples dans de nombreux départements et les cortèges extrêmement fournis.

En réponse à la gifle du 49.3, la CAA appelle tous.les collègues à participer massivement à la journée interprofessionnelle de grève et de manifestations du 23 mars. Pour se faire, le Snes-fsu engage les collègues à se mettre également en grève les lundi 20 et mardi 21, y compris pour les surveillances de BAC, et à se rassembler devant les lycées en début d'après-midi pour tracter et manifester leur détermination contre la réforme des retraites.

Vote dissocié : pour unanime 40

Caisse de solidarité : fonds d'action sociale

La CAA de Bordeaux soumet à délibération la modification des règles concernant la sollicitation de notre fonds d'action au bénéfice des syndiqué.es dans le cadre des journées d'actions nationales ou académiques à compter du 17 janvier 2023. L'aide sera accordée sur justificatifs (bulletins de salaire où apparaissent les retenues pour service non faits) ;

- prise en charge dès la première journée de 80% des retenues sur salaire des AED, AESH et enseignants, CPE et PSYEN percevant moins de 1300,00 euros par mois et pour 15 jours maximum ;

- un forfait de 50,00 euros par jour, quel que soit le grade et l'échelon, à partir du 4^{ème} jour de grève et pour 15 jours maximum.
- cas particulier des temps partiels : la règle des 80% pourra être appliquée.

Il est mis en place une commission de 9 personnes qui examinera les cas particuliers qui sont en dehors du cadre établi.

Vote : pour unanime 40 voix

Les salaires :

En ce qui concerne l'éducation nationale, déni et mépris sont toujours les deux boussoles qui guident la politique de ce second quinquennat. Le nouveau ministre s'inscrit pleinement dans les pas de son prédécesseur.

Mépris, quand on observe les conditions indignes dans lesquelles se préparent la rentrée, en collège notamment. La politique éducative est maintenant guidée par des déclarations médiatiques qui prennent dorénavant le pas sur les instances représentatives et délibératives de l'institution, sans avoir fait l'objet de discussions préalables quant à leur pertinence ou leur opérabilité.

Mépris encore et déni, lors des au sujet des salaires et de nos conditions de travail. La FSU, avec l'ensemble des OS, a bien fait de quitter les négociations concernant le pacte dont il faudra souligner les méfaits auprès de la profession, d'autant plus que certain.es collègues pourraient être tenté.es de croire que celui-ci les libèrerait des pressions managériales locales :

Une campagne nationale devra donc dénoncer :

- la menace sur le service public d'éducation et le fonctionnement même des EPLE
- l'accroissement des inégalités pour les élèves entre établissement
- la dénaturation renforcée de nos métiers : charge de travail et élargissement des missions
- la menace sur nos statuts par la contractualisation et la redéfinition de notre service hebdomadaire
- l'accroissement de l'individualisation des salaires avec une aggravation des inégalités femmes-hommes

Concernant la partie "socle", l'augmentation de la part fixe de l'ISOE et les 1ères réflexions autour des conditions de promotion de grade peuvent sembler aller dans le sens de partie de nos revendications même si ces hypothèses restent très en deçà de ce que nous réclamons. Mais le refus d'envisager des mesures indiciaires sur l'ensemble de la carrière restent inacceptables. Elles traduisent l'absence de volonté véritable de revaloriser nos métiers. Comme lors du Grenelle, elles n'ont pour objectif réel encore une fois que de dénaturer nos métiers et mettre à mal nos statuts.

L'extension de la prime d'attractivité conduirait aussi à un aplatissement des carrières qui aurait pour effet pernicieux de remettre en cause la fonction publique de carrière au profit d'une fonction publique d'emploi, soumise au bon-vouloir de nos hiérarchies directes.

Point collègue :

Pour trouver de nouvelles missions afin de nourrir cet insultant Pacte Enseignant et pour faire des économies budgétaires sur le dos des élèves, Pap N'Diaye réforme à coût d'annonces médiatiques le collège, ou du moins, ressort des cartons les vieilles marottes de ses prédécesseurs et de la DEGESCO. Les bilatérales et multilatérales de ce printemps en sont l'illustration : primarisation du collège, remise

en question de l'enseignement par disciplines avec l'attaque en règle de la technologie, externalisation croissante du traitement de la difficulté scolaire à coup de dispositifs, orientation précoce grâce à la "découverte métier"...

Le ministre se cache derrière des artifices pédagogiques et fait semblant de prendre la mesure des inégalités scolaires qui se creusent au collège pour satisfaire la doxa austéritaire libérale et transformer le métier d'enseignant.e, ringardisant ainsi notre statut protecteur afin de nous rendre corvéables. Les conditions de travail ne cessent de se dégrader dans un collège au service du tri social. Les personnels parlent de plus en plus de maltraitance institutionnelle. Dans ce contexte alarmant, nous devons plus que jamais faire du collège un axe majeur du combat syndical.

Mouvement intra :

Le rectorat de Bordeaux a fait part très tardivement de sa volonté de modifier les modalités de révisions d'affectation au sein de l'académie pour le mouvement intra. Depuis 2 ans, nous avons en effet réussi à maintenir un fonctionnement informel de « révisions-recours » au bénéfice des collègues. 162 ont ainsi pu obtenir une APT sur 295 demandes l'année passée.

Le Snes-FSU condamne d'autant plus cette décision arbitraire que la mise en œuvre précipitée de ces nouvelles dispositions à quelques jours à peine de l'ouverture du mouvement génèrent un certain nombre de questions toujours sans réponse. Ces éléments impactent directement le conseil à apporter aux collègues concerné.es qui ne savent donc toujours pas selon quelles modalités ils et elles doivent formuler leurs vœux.

AESH :

Concernant les AESH nos revendications prioritaires au sein de l'académie restent les mêmes :

- réelle augmentation des salaires,
- réorganisation des PIAL dans l'attente de leur suppression (maximum de deux élèves sur deux établissements)
- meilleur cadrage du calcul du temps de travail notamment par le biais de la prise en compte des heures connexes
- formations à la hauteur des missions confiées.

Ces mandats intermédiaires doivent permettre d'améliorer concrètement les conditions de travail des AESH et l'accompagnement des élèves.

Depuis la rentrée 2022, nous devons être très vigilant.es sur de nouvelles dérives et bien informer les collègues concernant :

- la non prise en compte du nombre réel d'heures connexes effectuées
- les temps de déplacements entre 2 établissements non pris en compte dans le temps de travail.

La mise à jour 2023 du guide académique AESH, en dehors de tout dialogue social comprend à ce titre des modifications défavorables aux collègues AESH notamment au titre des heures connexes. Le Snes-FSU demandera qu'un GT soit rétabli pour peser à l'avenir sur la rédaction de ce guide.

A propos de la possibilité nouvelle pour les AESH de demander des congés de formation professionnelle, il est probable que ce droit peine à exister au regard de la très faible rémunération des AESH. Il est par ailleurs inadmissible que l'administration établisse un critère qualitatif sur la nature des demandes pour les hiérarchiser.

Vote : pour unanime 30 voix